



Stéphane Bergeron
Député de Verchères
Leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle

Circonscription de Verchères, le 2 décembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le ministre,

Depuis quelques semaines, la population du Québec assiste, bien malgré elle, à un bouleversement en règle des structures de l'État québécois. À peine venait-elle de procéder à l'élection des nouveaux conseils de commissaires scolaires, que vous annonciez à votre tour le redécoupage en profondeur du territoire des commissions scolaires, dans l'objectif d'en réduire le nombre.

Si d'aucuns pouvaient légitimement souscrire à un tel objectif, force est de constater que le redécoupage proposé pose de sérieux problèmes pouvant se traduire, dans certains cas, non pas par une réduction souhaitable des coûts, mais bien par une multiplication importante de ceux-ci, sans compter les perturbations majeures qui en découleraient, tant pour les organisations et les services, mais aussi pour les élèves eux-mêmes.

C'est ce qui se produirait, entre autres, du côté de la Commission scolaire des Patriotes (CSP). En effet, le transfert à la Commission scolaire Marie-Victorin des villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville, qui constituent d'ailleurs une source importante de la richesse foncière de la Commission scolaire des Patriotes, entraînerait des coûts de l'ordre de plusieurs millions de dollars, en plus de voir le nombre d'élèves de cette dernière diminuer et son territoire amputé. L'objectif n'était-il pas de regrouper des commissions scolaires, afin de réduire les coûts? La proposition apparaît d'autant plus étonnante qu'elle viendrait déstructurer la commission scolaire présentant le taux de dépenses administratives le plus bas au Québec.

Compte tenu de l'ampleur des bouleversements proposés et du nombre d'élèves qui seraient affectés, il est déraisonnable de penser qu'il serait aisé de procéder à des ententes sur des services extraterritoriaux couvrant adéquatement l'ensemble des situations qui en découleraient. On devrait donc prévoir la construction d'au moins une nouvelle école secondaire et d'un nouveau siège social (puisque l'actuel siège social de la CSP se trouve à Saint-Bruno), sans compter les aménagements qui devront être apportés pour l'école internationale, l'école pour adultes, orientante, etc.

.../2

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.139
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 263-0664
Télécopieur : 418 528-0416
stephane.bergeron.verc@assnat.qc.ca
stephanebergeron.com

Bureau de circonscription
Complexe Biarritz
100, boulevard de la Marine
Bureau 1A
Varennes (Québec) J3X 2B1
Téléphone : 450 652-4419
Sans frais : 1 800 652-4419
Télécopieur : 450 652-3713

Puisque nous avons déjà eu l'occasion de vous sensibiliser à la situation particulière de Saint-Amable, je me permets de vous signaler que les élèves de cette municipalité poursuivent actuellement leur 4e et 5e secondaires à l'école de Mortagne, à Boucherville. Si cette dernière devait relever d'une autre commission scolaire, où iraient les élèves de Saint-Amable? Est-il besoin de vous rappeler qu'il s'agit d'un milieu défavorisé (indice 9) et qu'au moment où nous n'avons toujours pas réglé les problématiques entourant la nécessaire nouvelle école primaire, de même que la tout aussi nécessaire classe de maternelle 4 ans, auxquelles je vous ai pourtant sensibilisé dès votre nomination, cette proposition de redécoupage occasionnerait des bouleversements supplémentaires parfaitement inutiles au niveau secondaire, dont les élèves de Saint-Amable feraient à nouveau les frais.

Sainte-Julie serait aussi grandement affectée par ce projet de redécoupage. En effet, plus de la moitié des élèves de 4e et 5e secondaires de cette ville vont actuellement à l'école secondaire du Mont-Bruno, à Saint-Bruno-de-Montville.

En fait, les écoles de Mortagne et du Mont-Bruno constituent des écoles dites «bassins», en ce sens qu'elles regroupent des élèves provenant de plusieurs communautés du territoire de la Commission scolaire des Patriotes. Le ministère ne semble pas avoir suffisamment pris en compte les effets d'un transfert de ces écoles à la Commission scolaire Marie-Victorin sur les populations étudiantes ne provenant pas de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montville, qui représentent pourtant la part du lion de leur clientèle. À contrario, le ministère ne semble pas non plus avoir suffisamment pris en compte les effets du transfert des populations étudiantes de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montville à la Commission scolaire Marie-Victorin sur le parcours académique de très nombreux élèves de ces municipalités dans d'autres écoles spécialisées de la Commission scolaire des Patriotes.

Compte tenu des infrastructures qui se verraient transférées et de l'important manque à gagner qui découlerait du redécoupage projeté, il ne fait aucun doute que la Commission scolaire des Patriotes ne serait par ailleurs plus en mesure d'offrir une gamme aussi diversifiée de services et de programmes à sa clientèle. Or, il s'agit d'atouts pouvant contribuer puissamment à la lutte contre le décrochage, particulièrement chez des clientèles plus vulnérables comme celle de Saint-Amable.

Si la réussite scolaire figure réellement au centre des préoccupations qui sous-tendent le redécoupage proposé, il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que celui-ci doit être substantiellement modifié, de telle sorte, à tout le moins, de maintenir les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montville dans le territoire de ce qui constitue l'actuelle Commission scolaire des Patriotes.

Persuadé que vous accorderez à la présente toute l'attention qu'elle mérite et vous assurant de ma collaboration la plus assidue, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères